

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : **990001**

Nom du produit : **Antimousse**

Numéro d'enregistrement REACH : Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées : Réactif à usage laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25
courriel : info@dujardin-salleron.com - site : www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution aqueuse

3.1 Substance : non applicable

3.2 Mélange :

Composants dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 990001

Nom du produit : Antimousse

V 16.2



Nom Chimique (Concentration) :

Silicone anti mousse ($\geq 29\%$ - $< 33\%$)

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
-	-	*	Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: rincez abondamment à l'eau. Retirez immédiatement les vêtements souillés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux, rincez abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Le cas échéant, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche de la victime consciente à l'eau, ne pas provoquer de vomissement. Ne rien donner à boire ou à manger. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Mélange non combustible

En cas d'incendie, risque de dégagement de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés : le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes : porter un équipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

* Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 990001

Nom du produit : Antimousse

V 16.2



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises en garde de l'étiquette.

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuel. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale

Mesures de protection individuelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

contact total :	Matière des gants :	Caoutchouc nitrile
	Épaisseur du gant :	0,11 mm
	Temps de pénétration :	> 480 min
Contact par éclaboussures	Matière des gants :	Caoutchouc nitrile
	Épaisseur du gant :	0,38 mm
	Temps de pénétration :	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

Protection corporelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : A B P2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 990001

Nom du produit : Antimousse

V 16.2



L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	blanc laiteux
Odeur	aucune donnée disponible
Seuil olfactif	aucune donnée disponible
pH	aucune donnée disponible
Point de fusion	aucune donnée disponible
Point d'ébullition	aucune donnée disponible
Point éclair	aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	aucune donnée disponible
Limite d'explosivité, supérieure	aucune donnée disponible
Pression de vapeur	aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	aucune donnée disponible
Densité relative	aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	aucune donnée disponible
Coefficient de partage n- octanol/eau	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	aucune donnée disponible
Température de décomposition	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

Densité apparente :	aucune donnée disponible
Indice de réfraction	aucune donnée disponible
Constante de dissociation	aucune donnée disponible
Tension de surface	aucune donnée disponible
Constante d'Henry	aucune donnée disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable pendant 1 an dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 990001

Nom du produit : Antimousse

V 16.2



10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

10.7 Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Substance et mélange

Toxicité aiguë par voie orale

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité dermique aiguë

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Temps d'exposition – espèce

Aucune donnée disponible

Irritation des yeux

La substance est classée comme provoquant une sévère irritation des yeux

Temps d'exposition – espèce

Aucune donnée disponible

Irritation des voies respiratoires

Temps d'exposition – espèce

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

non sensibilisant

En cas d'inhalation

non sensibilisation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Mutagénicité / Génotoxicité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

négligeable

11.2 Informations complémentaires

Effet irritant au niveau oculaire.

SECTION 12. Informations écologiques

Substance et mélange

12.1 Écotoxicité

Toxicité aiguë à court terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 990001

Nom du produit : Antimousse

V 16.2



Toxicité aiguë à court terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité - Biodégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 - 14.6

Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport routier.

Transport aérien (IATA)

14.1 - 14.6

Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport aérien.

Transport maritime (IMDG)

14.1 - 14.6

Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport maritime.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) WGK 1 (Légèrement dangereux pour l'eau)

Restrictions professionnelles

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 990001

Nom du produit : Antimousse



V 16.2

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.